



Rapport de la 15^e session du Comité permanent d'administration et des finances

Bangkok, Thaïlande, 16-17 mai 2018

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2018. Rapport de la 15^e session du Comité permanent d'administration et des finances, Bangkok, Thaïlande, 16-17 mai 2018
. *IOTC-2018-SCAF15-R[F]*, pp



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l’Océan Indien

iotc ctoi

ACRONYMES

CdA	Comité d’application de la CTOI
CLAV	Liste consolidées des navires en activité
CNCP	partie coopérante non contractante
CPAF	Comité permanent d’administration et des finances de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
CS	Comité scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l’océan Indien
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (OAA)
FPR	Fonds de participation aux réunions
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« <i>Improved Cost Recovery Uplift</i> »)
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
MSA	Mission de soutien à l’application
PSC	Frais de gestion de projet
ZADJN	Zones au-delà des juridictions nationales

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 15^e session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF15) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, les 16 et 17 mai 2018. Au total, 61 personnes ont participé à la session, dont les délégués de 21 parties contractantes (membres), 1 délégué de 2 parties coopérantes non contractantes et 3 observateurs dont 3 experts invités. La liste des participants est fournie en [Appendice I](#). La réunion a été conduite par le vice-président du CPAF, M. Hussain Sinan (Maldives).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le CPAF a ajouté le point 9.2 de l'ordre du jour, Élection du Vice-président et du Président du CPAF à l'ordre du jour provisoire.
3. Le CPAF **A ADOPTÉ** l'ordre du jour, tel que présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au Comité sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

3 ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. Le CPAF **A RAPPELÉ** que la Commission a décidé en 2012 que les réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires devraient être ouvertes à la participation des observateurs des parties ayant assisté aux sessions courantes et/ou précédentes de la Commission. Les nouvelles candidatures au statut d'observateur devraient continuer à suivre la procédure décrite dans le Règlement intérieur (2014) de la CTOI.
5. Conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants, comme prévu par l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014) :
 - a. Article XIV.1 : « *Le Directeur général ou un représentant désigné par lui a le droit de participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission, du Comité scientifique ou de tout autre organe subsidiaire de la Commission.* »
 - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - b. Article XIV.2 : « *Les membres et membres associés de l'Organisation qui ne font pas partie de la Commission sont, sur leur demande, invités à se faire représenter par un observateur aux sessions de la Commission.* »

États-Unis

- c. Article XIV.4 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée.* »
- d. Article XIV.5 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée. La liste des ONG souhaitant être invitées est soumise, par le Secrétaire, aux membres de la Commission. Si l'un des membres de la Commission formule une objection en indiquant ses raisons par écrit dans un délai de 30 jours, la question est soumise à décision de la Commission par procédure écrite.* »
 - International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
 - Stop Illegal Fishing

Experts invités

- e. Article XIV.9 : « *La Commission peut inviter, à titre individuel, des consultants et des experts à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission.* »
 - Taïwan, province de Chine.

4 RAPPORT DU SECRETARIAT DE LA CTOI : 2017

6. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2018-SCAF15-03 qui présente les activités du Secrétariat en 2017.

4.1 Appui aux activités liées aux données

7. Le CPAF a noté les travaux réalisés par le Secrétariat de la CTOI en appui des processus de données de la CTOI, notamment les activités visant à renforcer la collecte, le stockage et la soumission des données, le développement des capacités dans les pays, la coordination de la Liste consolidée des navires autorisés (CLAV) mondiale et la mise en place d'e-MARIS, le système de déclaration de données électronique intégré.

4.2 Appui aux activités scientifiques

8. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le travail effectué par le Secrétariat de la CTOI à l'appui des processus scientifiques de la CTOI inclut l'aide aux CPC afin d'améliorer le niveau de participation et d'engagement de leurs scientifiques nationaux aux groupes de travail, d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat de la CTOI et la qualité et la rigueur des évaluations de stocks des espèces sous mandat de la CTOI. En 2017, sept réunions de groupes de travail ont été organisées et facilitées par le Secrétariat, en plus de la réunion annuelle du Comité scientifique.

4.3 Appui aux activités d'application

9. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat a poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs (PRO) pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers, ainsi que les missions de soutien à l'application et les activités d'aide à la mise en œuvre des Mesures de l'État du port. Un nouveau contrat de PRO a été élaboré et soumis à appel d'offres en 2017.

4.4 Communication et information du public

10. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat entreprendra un nombre croissant d'activités de communication en 2018 faisant suite à la mise en œuvre de nouveaux projets et des exigences en matière de personnel de la FAO.

4.5 Général

11. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat a continué de fournir un soutien à la facilitation de toutes les réunions de la CTOI sous forme de support logistique et de préparation des documents et rapports. Les réunions du CTEP font désormais partie intégrante du programme annuel des réunions actuelles.
12. Le CPAF A **NOTÉ** l'accroissement des activités de développement de projets et de gestion de projets entreprises en 2017 par le Secrétariat.
13. Le CPAF A également **NOTÉ** les nombreuses interactions et collaborations entre le Secrétariat et d'autres organisations et a reconnu les contributions qu'apportent ces contributions aux travaux de la Commission.

5 ÉTATS FINANCIERS

5.1 État financier : année fiscale 2017

14. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2018-SCAF15-04 qui présente l'état financier de la Commission pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
15. Le CPAF A **RAPPELÉ** que le budget total pour 2017 s'élevait à 3 767 528 USD mais que les contributions reçues totalisaient 3 274 874 USD, représentant un manque de 492 654 USD, étant donné que les dépenses de la Commission se situaient à 3 303 875 USD, et que la Commission a dépensé 29 001 USD de plus que le montant reçu au titre des contributions.
16. Le CPAF A **NOTÉ** qu'au niveau du budget global 2017, on observe un excédent d'environ 463 653 USD (écart de -12%). Cet excédent s'explique principalement par une sous-utilisation du budget en coûts de personnel : le poste de Responsable scientifique restant vacant, le poste d'Expert en données P1 étant non pourvu et certains postes des Services Généraux restant vacants. Il y a également eu une économie générale de 10% dans les frais de fonctionnement.
17. Le CPAF A **NOTÉ** que les fonds extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du budget global. Les contributions extrabudgétaires utilisées en 2017 représentent un total de 1 583 780 USD.

18. Le CPAF **A NOTÉ** que le solde total des fonds de la CTOI, au 31 décembre 2017, était positif, se situant à 895 535 USD.

5.2 Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)

19. Le CPAF **A PRIS NOTE** de l'Appendice II du document IOTC-2018-SCAF15-05 qui présente les niveaux de dépenses historiques, présentes et futures du Fonds de participation aux réunions (FPR) afin d'aider le processus de prise de décision sur le budget annuel du CPAF et de la Commission. Au total, 74 participants ont été aidés par le FPR en 2017, pour un coût total de 202 945 USD.
20. Le CPAF **A CONVENU** que le budget annuel de la Commission devrait inclure un montant de 200 000 USD pour le FPR et que le Secrétariat de la CTOI devrait continuer à solliciter des contributions extrabudgétaires supplémentaires pour le FPR.
21. Le CPAF **A** en outre **NOTÉ** l'importance des contributions extrabudgétaires pour répondre à la demande actuelle du FPR.
22. Le CPAF **A RECONNU** la contribution supplémentaire de 20 000 USD reçue de la Chine en 2017 et **A ACCUEILLI FAVORABLEMENT** la proposition de la Chine d'apporter une contribution similaire en 2018.
23. Le CPAF **A** également **NOTÉ** que l'Union Européenne débloque des fonds pour que les participants assistent aux réunions et ateliers à travers les projets de la CTOI qu'elle finance.

5.3 Arriérés de contributions

24. Le CPAF **A NOTÉ** les informations présentées dans le document IOTC-2018-SCAF15-06 Rev1 qui présente les arriérés de contributions et les problèmes afférents auxquels fait face la CTOI.
25. Le CPAF **A NOTÉ** qu'au 31 décembre 2017, le total cumulé des arriérés de contributions s'élevait à 2 822 094 USD, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente. Le CPAF **A** également **NOTÉ** qu'à cette date 10 Membres et 4 anciens membres avaient des arriérés de contributions.
26. Le CPAF **A NOTÉ** qu'à la date de clôture (4 mai 2018), dix membres avaient des arriérés de contributions de deux ans ou plus : Comores, Érythrée, R.I. d'Iran, Kenya, Madagascar, Mozambique, Somalie, Afrique du sud, Soudan et Yémen. Le CPAF **A RÉITÉRÉ** que la situation financière de la Commission est une responsabilité partagée de toutes les Parties contractantes (Membres) et que le niveau des contributions non versées mérite l'attention immédiate des parties concernées.
27. Le CPAF **A NOTÉ** que les contributions du Mozambique, du Kenya, de l'Afrique du sud et du Pakistan sont en cours de paiement et que la FAO devrait les recevoir sous peu.
28. Les Comores ont informé le CPAF que leur Gouvernement étudie actuellement les moyens de régler les contributions et d'effacer la dette.
- L'Iran a informé le CPAF des problèmes actuels auxquels il est confronté pour le règlement de ses contributions. En 2017, l'Iran a été en mesure de réaliser un paiement partiel à travers le bureau de la FAO et continuera à travailler avec le représentant de la FAO pour trouver une solution au paiement de ses contributions. Le CPAF **A ENCOURAGÉ** l'Iran à respecter son engagement lors du CPAF14 à l'effet de procéder aux paiements en temps opportun et de finaliser son plan de paiement de ses arriérés dans les meilleurs délais possibles.
29. Le CPAF **S'EST MONTRÉ** vivement préoccupé par le fait que l'augmentation constante des arriérés présente un risque pour le fonctionnement de la Commission.

Recommandations

30. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage de mettre en œuvre un mécanisme permettant des contributions à titre volontaire de CNCP, de partenaires de pêche à long-terme, et d'autres parties participant directement à la pêche et aux activités liées à la pêche dans la zone CTOI.
31. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission demande aux CPC ayant des arriérés de contributions financières d'envisager d'établir des plans de paiement pour faciliter le paiement en plusieurs versements sur une période définie.
32. Le CPAF **A** également **RECOMMANDÉ** au Secrétariat d'entreprendre des démarches aux fins du recouvrement des contributions des anciens membres.

6 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMES POUR 2019 ET PROVISOIRES POUR 2020

33. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2018-SCAF15-07Rev1 qui présente une estimation du budget correspondant au *Programme de travail* du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2020.
34. Le CPAF **A NOTÉ** que le budget proposé pour 2019 (IOTC-2018-SCAF15-07 Rev1) représentait une augmentation globale de 15% par rapport à 2018. Le CPAF a exprimé des préoccupations quant à l'impact correspondant de ce niveau d'augmentation sur les contributions annuelles. Par conséquent, le CPAF **A AMENDÉ** le budget prévisionnel de 2019, en réduisant l'augmentation globale à 9%. Ceci a été possible en renvoyant le recrutement du Coordinateur scientifique à 2020. Le CPAF **A RECONNU** que cette vacance de poste pourrait avoir une incidence sur la charge de travail du personnel actuel et qu'il ne s'agit pas d'une solution à long terme pour gérer les potentielles augmentations budgétaires à l'avenir.
35. Le CPAF **A CONVENU** d'un budget administratif pour 2019 de **4 270 341 USD**. Le CPAF **A également CONVENU** d'un tableau des contributions révisé correspondant (Appendice V).
36. Le CPAF **A ACCEPTÉ** de réintroduire une ligne budgétaire de Déficits imprévus de 150 000 USD à compter de 2019 jusqu'à ce que la situation du manque de paiements des contributions ne s'améliore.
37. Le CPAF **A PRIS NOTE** de la déclaration de l'Indonésie, incluse à l'Appendice XX.

Recommandations

38. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le programme de travail, le budget et le barème des contributions pour 2019 et 2020 (à titre indicatif), comme présentés dans les Appendices [IV](#) et [V](#), respectivement, tout en **NOTANT** que le *programme de travail* du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 22^e session de la Commission (S22) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une révision des chiffres présentés au CPAF et approuvés par celui-ci.

7 MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT L'EVALUATION DES PERFORMANCES (RESOLUTION 16/03 SUR LES SUITES A DONNER A L'EVALUATION DES PERFORMANCES)

39. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2018-SCAF15-08 qui présente les quatre actions attribuées au CPAF par la Commission, issues de la 2^e évaluation des performances de la CTOI (IOTC-2016-PRIOTC02-R).
40. Le CPAF **A DISCUTÉ** de chaque action et a mis à jour l'état, le calendrier et les priorités de chacune d'entre elles (Appendice XX).
41. Le CPAF **A NOTÉ** que l'action visant à la réalisation d'un audit financier externe est en instance, étant donné que la FAO a indiqué que cet audit serait entrepris en 2019.
42. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** qu'un groupe de travail soit mis en place (dirigé par le Président du CPAF) afin de commencer les travaux sur l'action visant à remplacer le Règlement financier de la CTOI et sur l'action visant à élaborer des directives pour permettre à la CTOI d'accepter des fonds extrabudgétaires. L'Australie, l'Union Européenne, le Pakistan et les Maldives ont fait part de leur intérêt à participer au groupe de travail. En outre, le CPAF a demandé au Secrétariat d'adresser des invitations aux Membres pour les inviter à se joindre à ce groupe de travail. Le CPAF a attribué l'état « en cours », le calendrier « 2019 » et une « haute » priorité à chacun des deux actions susmentionnées.
43. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du tableau révisé d'état de l'évaluation des performances, notamment le calendrier et les priorités proposés pour actions relevant du CPAF (Appendice XX).

8 RATIONALISATION DES ACCORDS DE MISE EN ŒUVRE POUR LES ACTIVITES REALISEES DANS LES PAYS

44. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2018-SCAF15-09 qui présente des questions de mise en œuvre liées au cadre juridique pour les activités financées par les projets de la CTOI réalisées sur le territoire des états membres de la CTOI. Conformément aux exigences de la FAO, il est nécessaire d'établir un cadre juridique pour les activités financées par les projets réalisées sur le territoire des pays membres afin de gérer les activités à risque et de protéger le budget de la CTOI. Ce document, préparé par la FAO, propose une solution impliquant l'adoption d'un ensemble de conditions standard par les Membres de la Commission.

-
45. Le CPAF **A CONVENU** que les conditions standard étaient acceptables en principe mais le CPAF **A RECONNU** que certains Membres devaient confirmer certains éléments des conditions auprès de leurs gouvernements et conclure un accord bilatéral.
46. Le CPAF **A NOTÉ** que si cette approche n'était pas mise en place, les activités locales du Secrétariat étaient susceptibles d'être gravement compromises.
47. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d'adopter les conditions décrites à l'Annexe I du document IOTC-2018-SCAF15-09 en tant que cadre standard applicable aux activités locales de la CTOI.

9 AUTRES QUESTIONS

9.1 *Lieu et dates des 16^e et 17^e sessions du Comité permanent d'administration et des finances*

48. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission que les 16^e et 17^e Sessions du CPAF en 2019 et 2020, respectivement, soient tenues avant les réunions annuelles correspondantes de la Commission tout en NOTANT que les dates seront décidées lors de la 22^e Session de la Commission.

9.2 *Élection du Vice-président et du Président*

49. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve la nomination de M. Hussain Sinan (Maldives) en tant que Président et de M. Muhammad Farhan Khna (Pakistan) en tant que Vice-président du CPAF pour la prochaine période biennale.
50. Le CPAF a unanimement **REMERCIÉ** le Royaume de Thaïlande d'avoir accueilli la 15^e session du CPAF et a félicité les autorités locales de Bangkok pour leur accueil chaleureux, pour les excellentes installations et pour l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI pour l'organisation et la conduite de la réunion.

10 EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 15^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

51. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF15, fourni en [Appendice VII](#).
52. Le rapport de la 15^e session du Comité permanent d'administration et des finances (IOTC-2018-SCAF15-R) a été **ADOPTÉ** le 17 mai 2018.

Appendice IV

Budget proposé pour 2019 et budget indicatif pour 2020 (en USD)

		dépenses réelles 2017	2018	2019	2020
1	Coûts du personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	186,683	163,907	174,785	180,028
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	-	147,947	145,588	149,956
	Coordinateur scientifique (P4)	-	57,654		113,856
	Expert évaluation des stocks (P4)	103,412	116,308	108,327	111,577
	Chargé des pêches (Science P3)	92,778	102,258	96,533	99,429
	<i>Compliance</i>				
	Responsable application (P5)	-	145,000	143,376	147,677
	Coordinateur application (P4)	111,630	131,500	133,488	137,493
	Chargé de l'application (P3)	115,030	95,779	123,986	127,705
	<i>Data</i>				
	Coordinateur données (P4)	107,605	115,308	111,108	114,441
	Statisticien (P3)	95,878	102,717	98,589	101,547
	Chargé des pêches (Données P1)	-	91,000	55,917	57,594
	<i>Admin.</i>				
	Responsable administratif (P3)	106,628	98,970	111,689	115,040
1.2	Services généraux				
	Secrétaire de direction	14,258	15,445	18,790	19,353
	Assistant application	6,191	11,950	15,204	15,660
	Assistant de bureau	10,306	11,747	15,204	15,660
	Assistant bases de données	14,460	15,869	18,508	19,064
	Assistant de bureau	1,852	8,259	13,174	13,570
	Chauffeur	7,777	7,465	10,095	10,398
	Heures supplémentaires	-	5,000	5,450	5,614
	Total des coûts salariaux	974,487	1,444,083	1,399,811	1,555,661
	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	279,556	418,651	379,736	421,347
1.3	Cotisations au fonds indemnités	575,290	607,582	781,501	885,048
1.4	FAO				
1.5	Ajustement du fonds indemnités	71,504			
1.6	ICRU	55,582	0	71,709	80,138
	Dépenses totales de personnel	1,956,420	2,470,316	2,632,757	2,942,194
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	60,780	125,000	100,000	100,000
	Cofinancement subventions	174,153	100,000	205,000	205,000
2.2	sciences/données				
	Cofinancement subventions	28,221	35,000	30,000	30,000
2.3	application				
2.4	Divers imprévus		60,000	0	0
2.5	Consultants	230,994	155,000	155,000	155,000
2.6	Déplacements professionnels	126,977	135,000	150,000	150,000
2.7	Réunions	166,156	105,000	145,000	145,000
2.8	Interprétation	94,815	140,000	140,000	140,000
2.9	Traduction	63,640	105,000	110,000	110,000
2.10	Équipement	22,033	30,000	25,000	25,000
2.11	Frais généraux de fonctionnement	48,204	75,000	68,000	68,000
2.12	Impression	0	20,000	0	0
2.13	Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
	Total OE	1,015,974	1,095,000	1,138,000	1,138,000
	SOUS-TOTAL	2,972,394	3,565,316	3,770,757	4,080,194
3	Contribution additionnelle des Seychelles	-15,783	-20,100	-20,100	-20,100
4	Frais de gestion de la FAO	144,319	160,439	169,684	183,609
5	Risques de déficit	-	-	150,000	150,000
6	Fonds de participation aux réunions	202,945	200,000	200,000	200,000
	TOTAL GÉNÉRAL	3,303,875	3,905,655	4,270,341	4,593,703

APPENDICE V

BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2019 (EN USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2016	Adhésion OECD	Capture moyenne pour 2014-2016 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du PIB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Élevée	Oui	5 180	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	17 156 USD	191 528 USD
Bangladesh	Moyenne	Non	2 284	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	1 513 USD	69 127 USD
Chine	Moyenne	Non	74 062	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	49 059 USD	116 673 USD
Comores	Faible	Non	9 858	14 234 USD	17 793 USD	0 USD	6 530 USD	38 558 USD
Érythrée	Faible	Non	219	14 234 USD	0 USD	0 USD	145 USD	14 380 USD
Union européenne	Élevée	Oui	203 030	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	672 441 USD	846 813 USD
France(Terr)	Élevée	Oui	0	14 234 USD	0 USD	142 345 USD	0 USD	156 579 USD
Inde	Moyenne	Non	166 274	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	110 141 USD	177 755 USD
Indonésie	Moyenne	Non	344 776	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	228 382 USD	295 996 USD
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	237 832	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	157 541 USD	225 155 USD
Japon	Élevée	Oui	15 942	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	52 801 USD	227 173 USD
Kenya	Moyenne	Non	877	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	581 USD	68 195 USD
Corée, Rép. de	Élevée	Oui	21 358	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	70 737 USD	245 109 USD
Madagascar	Faible	Non	8 670	14 234 USD	17 793 USD	0 USD	5 743 USD	37 771 USD
Malaisie	Moyenne	Non	20 546	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	13 610 USD	81 223 USD
Maldives	Moyenne	Non	124 578	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	82 521 USD	150 135 USD
Maurice	Moyenne	Non	10 470	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	6 935 USD	74 549 USD
Mozambique	Faible	Non	4 101	14 234 USD	17 793 USD	0 USD	2 716 USD	34 744 USD
Oman	Élevée	Non	39 856	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	26 401 USD	200 773 USD
Pakistan	Moyenne	Non	59 238	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	39 240 USD	106 854 USD
Philippines	Moyenne	Non	762	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	505 USD	68 119 USD
Seychelles	Élevée	Non	96 586	14 234 USD	17 793 USD	142 345 USD	63 980 USD	238 352 USD
Somalie	Faible	Non	0	14 234 USD	0 USD	0 USD	0 USD	14 234 USD
Afrique du Sud	Moyenne	Non	381	14 234 USD	0 USD	35 586 USD	252 USD	50 073 USD

Sri Lanka	Moyenne	Non	90 306	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	59 819 USD	127 433 USD
Soudan	Moyenne	Non	34	14 234 USD	0 USD	35 586 USD	22 USD	49 843 USD
Tanzanie	Faible	Non	7 167	14 234 USD	17 793 USD	0 USD	4 748 USD	36 775 USD
Thaïlande	Moyenne	Non	12 431	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	8 234 USD	75 848 USD
Royaume-Uni (Terr)	Élevée	Oui	3	14 234 USD	0 USD	142 345 USD	9 USD	156 589 USD
Yémen	Moyenne	Non	39 816	14 234 USD	17 793 USD	35 586 USD	26 374 USD	93 988 USD
			Total	427 034 USD	427 034 USD	1 708 137 USD	1 708 137 USD	4 270 341 USD

APPENDICE VI

**CPAF: MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 16/03 – SUR LES SUITES A
DONNER A LA DEUXIEME EVALUATION DES PERFORMANCES**

(NOTE: NUMÉROTATION ET NUMÉROTATION CONFORMÉMENT À L'APPENDICE DE LA RÉOLUTION 09/01)

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/STATUT	CALENDRIER	PRIORITE
			ÉTAT	CALENDRIER	PRIORITE
PRIOTC02.23 (para. 228)	<p><i>Disponibilité de ressources pour les activités et l'efficacité et la rentabilité de la CTOI</i></p> <p>b) Le PRIOTC02 A RECOMMANDÉ que :</p> <p>Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance, la Commission devrait :</p> <p>(i). amender ou remplacer le Règlement financier de la CTOI (1999) de manière urgente, afin d'augmenter le contrôle des parties contractantes et du Secrétariat de la CTOI sur tous les éléments du budget, y compris des coûts de personnel, en conformité avec les bonnes pratiques en matière de gouvernance.</p>	<p><i>Comité Permanent d'Administration et des Finances</i></p>	<p>GRUPE DE TRAVAIL EN COURS DE FORMATION</p>	2019	HAUTE
	<p>(ii). envisager un système de recouvrement des coûts, comme mécanisme potentiel de financement de nouvelles activités et/ou d'activités en cours.</p>				
	<p>(iii). mettre en place un audit externe annuel des finances de l'organisation, avec en particulier l'accent sur la question de savoir si la CTOI gère ses ressources humaines et financières de façon efficace, y compris celles du Secrétariat de la CTOI.</p>		EN ATTENTE DE LA FAO	2019	HAUTE
	<p>(iv) élaborer des directives pour l'acceptation des fonds extrabudgétaires pour réaliser certains éléments du programme de travail de la Commission ou de ses organes subsidiaires.</p>		GRUPE DE TRAVAIL EN COURS DE FORMATION	2019	HAUTE

APPENDICE VIII

DÉCLARATION DE L'INDONÉSIE POUR LA 15^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES - BANGKOK, LE 16 MAI 2018

Faisant suite aux discussions tenues lors de la réunion du Comité d'Application de ces 3 derniers jours, nous n'avons pas pu nous empêcher d'être déçus par le manque de sérieux du Secrétariat de la CTOI lors de l'évaluation de notre Rapport d'application. Comme nous l'avons déjà dit à la réunion, une partie de notre rapport d'application soumis n'a pas été transmise après les délais et N'est PAS prise en considération par le Secrétariat. Même le Secrétariat a reconnu ce fait mais n'a pas agi en conséquence, aucune correction ni rectification de l'évaluation finale. Nous exprimons une nouvelle fois notre déception sur cette question.

Le Secrétariat demande maintenant une augmentation considérable du budget de la contribution annuelle de l'Indonésie, de près de 13,7%, passant de 281 663 USD en 2018 à 320 221 USD en 2019. Dans ces circonstances, nous sommes dans une position qui nous permet de présenter une objection à toute augmentation de la contribution budgétaire, notamment si cette augmentation n'apporte aucun bénéfice ni impact important pour l'amélioration de nos capacités et le manque de services de la CTOI à l'Indonésie.

Il nous est difficile d'expliquer à notre gouvernement l'importante augmentation de la contribution annuelle alors que nos performances sont jugées ne pas être assez satisfaisantes. Il y a un groupe de travail en Indonésie qui évaluera nos performances au sein de la CTOI, si notre évaluation des performances est inférieure à celle de l'année dernière, et ceci en partie en raison de cette évaluation injuste et il nous sera très difficile de l'expliquer à notre gouvernement.

Enfin, nous recommandons au Secrétariat de réduire tout budget inutile. Nous présentons une objection à toute augmentation budgétaire pour l'Indonésie en 2019. Je vous saurais gré de bien vouloir inclure cette déclaration au procès-verbal de la réunion d'administration. Je vous remercie.